



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

anciens combattants : budget

Question écrite n° 63790

## Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la profonde déception du monde combattant à la suite des crédits votés dans le budget des ACVG pour 2010. Si l'on excepte la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes d'irradiations des essais nucléaires, les crédits du ministère sont globalement en baisse et, comme d'habitude, les plus pénalisés seront les anciens combattants pauvres et les conjoints survivants. Contrairement aux promesses faites par le Président de la République, les premiers n'ont toujours pas bénéficié du relèvement de leur pension et ce ne sont pas les crédits sociaux de l'ONAC, eux-mêmes en baisse, qui pourront leur venir en aide. Concernant les conjoints survivants, bien que le plafond pour recevoir l'allocation différentielle ait été porté à 817 € (seuil européen de pauvreté), les intéressés vivent dans des conditions très précaires qui ne font pas honneur à la politique du devoir de mémoire de la France. Au moment où le Gouvernement met en oeuvre un plan anti-pauvreté en y associant les jeunes de moins de 25 ans, il est paradoxal que celles et ceux qui ont payé directement ou indirectement un lourd tribut à la défense de leur Patrie, ne soient pas traités avec autant d'égards.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63790

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2009, page 10764

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)